

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 2 février 2015

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°1 (APCP)
RÉSERVES FONCIÈRES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 2 février 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Lucie TENA, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Véronique NEIL, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Stéphane SIMON -Monsieur Paul-Arnaud PAINDAVOINE suppléant de Madame Béatrice NEGRIER, Madame Catherine VIGNERON suppléant de Monsieur Christian VILLOING

Procurations :

M. René GOMEZ à M. Philippe SALASC, Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, M. Jacky GALABRUN à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO à M. Bernard GOUZIN

Excusés :

M. Claude CARCELLER

Absents :

M. Jean-Claude MARC, Madame Béatrice WILLOQUAUX

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 46	Pour 46 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le règlement financier et budgétaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

Considérant que la communauté de communes a besoin de poursuivre sa politique de réserves foncières à vocation économique et habitat afin de se donner les moyens de réaliser ses investissements issus de son Projet de territoire ;

Considérant que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de plan ;

Considérant que cette autorisation de programme modifiée est présentée avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°1 modifiée d'un montant total de 931 007€ concernant les acquisitions foncières à vocation économique et habitat qui se décompose de la manière suivante :

* Réserves foncières à vocation économique : Axe II du Projet de Territoire « Bassin de vie économique dynamique et attractif » / Objectifs : « Avoir un territoire économique dynamique et attractif », « Renforcer l'accueil et le développement des entreprises »

o Coût total : 624 778€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par subventions et autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 21-2111-90

*Réserves foncières à vocation Habitat : Axe I du Projet de Territoire « Bassin de vie aménagé harmonieux et équilibré » / Objectifs : « Avoir un territoire moderne, soucieux de l'environnement tout en gardant son identité propre », « Répondre aux nouveaux besoins de logement tout en maîtrisant le développement urbain »

o Coût total : 0 €

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 21-2111-020

* Réserves foncières pour l'Espace multiactivités : Axe III du Projet de Territoire « Bassin de vie quotidienne au service des habitants » / Objectifs : « Rendre des services nouveaux à la population », « Développer de nouveaux équipements de loisirs »

o Coût total : 306 229€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par subventions et autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 1038-2111-90

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Imputation budgétaire	Coût total TTC	CP2010 réalisé	CP2011 réalisé	CP 2012 réalisé	CP 2013 réalisé	CP 2014 réalisé	RAR 2014	CP 2015	Recettes	Evolution/ AP initiale
21-2111-90	624 778	0	566 820	57 958	0	0	0	0	292 000	-585 222
21-2111-020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1 100 000
1038-2111-90	306 229	0	84 642	85 049	136 538	0	0	0	210 000	-1 121 771
Total	931 007	0	651 462	143 007	136 538	0	0	0	502 000	-2 806 993

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1107 le 05/02/15

Publication le 05/02/2015

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 05/02/2015

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150202-lmc170489-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

Louis VILLARET